



Afrique orientale et australe

THÈMES PRINCIPAUX

Les pays d'Afrique orientale et australe ont pris d'importants engagements en vue de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et les résultats commencent à apparaître. Un certain nombre de pays ont réalisé des progrès substantiels en termes de parité entre les sexes dans la fréquentation des écoles primaires. Presque tous les pays ont adopté des systèmes de quotas exigeant la participation des femmes et leur représentation dans les processus décisionnels des pouvoirs publics, et dans huit pays au moins le parlement compte plus de 30% de femmes.

Néanmoins, les obstacles que constituent la pauvreté et l'inégalité entre les sexes empêchent toujours les femmes de progresser, ce dont témoigne la disparité des progrès accomplis dans la région vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement¹. La mortalité maternelle demeure alarmante, avec une moyenne de 583 décès pour 100 000 naissances vivantes², et la violence contre les femmes est toujours très répandue³. En dépit du système de quotas, la sous-représentation des femmes dans les postes décisionnels est encore présente.

En 2011, on estimait à 23,5 millions (22,1-24,8 millions) le nombre de personnes infectées par le VIH en Afrique subsaharienne, soit 69% du total des porteurs du VIH dans le monde⁴. L'Afrique orientale et australe reste la région la plus fortement touchée par l'épidémie de VIH, avec des taux de prévalence allant de 5 à 10% en Afrique orientale et de 10 à 24% en Afrique australe. Les femmes demeurent frappées de manière disproportionnée par l'épidémie de VIH. Parmi les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans, les taux de prévalence sont près de deux fois et demie plus élevés que parmi les hommes de la même tranche d'âges dans la région⁵.

Les croyances traditionnelles et les attitudes culturelles relatives au rôle et au statut des femmes au sein de la société freinent leur participation à la vie économique et civique. Travaillant principalement dans le secteur de l'agriculture, les femmes de la région sont aussi sur la ligne de front face au changement climatique, mais elles sont mal outillées pour procéder aux adaptations nécessaires.

Burundi: Candide Manirambona est veuve. Elle possède deux vaches et cultive un potager où elle fait pousser des choux et des épinards pour améliorer le régime alimentaire de sa famille.

Autonomisation économique

L'activité agricole axée sur les ménages demeure le fondement des moyens de subsistance ruraux en Afrique orientale et australe, et ce sont les femmes qui effectuent une grande partie du travail. Selon les statistiques officielles, la contribution des femmes à la main-d'œuvre agricole varie entre 40% en Afrique australe à un peu plus de 50% en Afrique orientale⁶.

Malgré l'existence, dans de nombreux pays, d'un cadre juridique robuste – dispositions législatives nationales protégeant les droits économiques, politiques et civils des femmes; constitutions interdisant la discrimination fondée sur le sexe; codes et lois régissant le mariage et les droits en matière d'héritage; et lois garantissant aux femmes un égal accès aux ressources naturelles –, les normes sociales et coutumières comportent toujours un biais contre les femmes. Tout cela limite leur capacité de développer pleinement leur potentiel. Une large diffusion, sous une forme facilement utilisable, de l'information relative aux normes et à la législation peut contribuer à accroître la sensibilisation et à atténuer ces effets négatifs.

Ainsi, alors que les politiques et la législation appuient, dans de nombreux pays, l'égalité des droits fonciers entre les femmes et les hommes, des coutumes patriarcales persistantes empêchent les femmes de jouir de ces droits. Cela est dû au fait que les systèmes coutumiers de tenure des terres régissent encore les droits fonciers des femmes par le biais de leurs relations avec les hommes, même lorsque la loi formelle protège ces droits. Dans l'ensemble de la région, et indépendamment de la manière dont la propriété est conceptualisée, le schéma – d'une remarquable constance – montre que les femmes possèdent moins de terre que les hommes et que, dans de nombreux cas, le fossé entre les sexes est très large⁷.

Les femmes rurales ont de plus en plus recours à l'emploi autonome ou au travail salarié pour assurer leur survie. Le secteur informel offre des possibilités entrepreneuriales, spécialement dans le commerce ou les activités agro-industrielles à petite échelle, encore que la mobilité restreinte et l'accès limité au crédit, à la formation et à l'information relative à l'exploitation et au marché freinent la participation des femmes⁸.

Voix et participation

Les perspectives de participation des femmes à la prise de décisions se sont considérablement améliorées dans la région ces dernières années. Dans la plupart des pays, la constitution stipule que 30% au moins des fonctions électives doivent être réservées aux femmes, ce qui se traduit par un progrès de leur représentation au sein des assemblées élues. Sur ce plan, le Rwanda, où 56% des députés au parlement sont des femmes, occupe le premier rang sur le continent et dans le monde⁹.

Rwanda: Thaciana Uwimana est une personne ressource pour un groupe de paysans du village de Kigoma, dans le district de Nyanza.



Néanmoins, les postes dirigeants clés, aux niveaux national et local, demeurent l'apanage des hommes, à l'exception du Malawi, qui est le premier pays d'Afrique orientale et australe à avoir élu une femme à la présidence. Peu de femmes occupent des fonctions de décision au sein des ministères de l'agriculture et d'autres instances gouvernementales concernées par le développement rural¹⁰. De même, les unions paysannes et autres organisations rurales tendent à promouvoir les intérêts de leurs membres – majoritairement masculins – et s'intéressent assez peu aux femmes rurales.

N'ayant qu'un accès limité aux voies traditionnelles menant au pouvoir et aux postes dirigeants, les femmes se sont orientées vers des structures alternatives, où elles font preuve de considérables qualités de direction. C'est particulièrement au sein des organisations à assise communautaire et des réseaux au niveau des populations locales, qui ont connu une expansion rapide dans l'ensemble de la région, que les femmes expriment leurs propres intérêts et préoccupations, et parviennent parfois à inscrire ces problèmes à l'agenda politique, au niveau local comme au niveau national.

La mesure dans laquelle les femmes et les hommes partagent la prise de décisions en matière agricole varie sensiblement entre les pays et, dans les pays, entre les communautés culturelles et ethniques¹¹. Les traditions relatives au mariage et à la résidence (selon, par exemple, que l'épouse va vivre dans la maison de son mari ou vice versa) exercent également une influence. Dans la plupart des pays de la région, les femmes ont généralement un pouvoir de décision sur leurs propres parcelles, tandis que les hommes jouent un rôle prédominant dans les décisions concernant les parcelles du ménage.

De manière générale, les femmes chefs de ménage sont davantage susceptibles de prendre les décisions, en matière financière ou autre, en consultation avec les autres membres de la famille, et notamment les parents adultes de sexe masculin, tandis que dans les ménages dirigés par un homme, c'est souvent lui qui décide de l'utilisation des ressources et de la main-d'œuvre ainsi que de la répartition des revenus et des avantages¹². Dans de nombreux pays, néanmoins, le pouvoir d'une femme augmente lorsque son mari est absent – par exemple, du fait d'une migration saisonnière – et qu'elle devient *de facto* le chef du ménage. Malgré tout, même lorsque les hommes ne sont pas présents, ils participent souvent aux décisions les plus importantes, concernant par exemple le pourcentage de la production à vendre et l'utilisation des sommes provenant de la vente.

Dans quelques pays, toutefois, les données indiquent que les femmes sont responsables d'un large éventail de décisions dans le domaine des activités agricoles, même lorsque le mari est présent. Cependant, des études menées dans différentes régions tendent à indiquer que, de manière générale, une participation accrue des femmes aux décisions relatives aux dépenses du ménage est associée à des améliorations de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du ménage¹³.

Répartition du travail et avantages

Il arrive fréquemment que des femmes rurales gèrent des ménages complexes et poursuivent, pour leurs moyens de subsistance, des stratégies multiples. Leurs activités incluent habituellement la production végétale, les soins aux animaux, la transformation et la préparation des aliments, une activité salariée dans des entreprises agricoles ou d'autres entreprises rurales, la collecte du combustible et de l'eau, les échanges et la commercialisation; elles veillent, en outre, au bien-être des membres de la famille et à l'entretien du foyer. Dans la plupart des pays, les femmes cultivent généralement des parcelles individuelles pour assurer la subsistance de la famille, et participent également aux travaux sur les parcelles communes, mais ce sont les hommes qui contrôlent la récolte et les bénéfices de ces parcelles. Une femme pourrait ne pas trouver intéressant d'investir son temps et son énergie dans la production de cultures de rente si le revenu en est recueilli par son mari, qui pourrait ne pas le dépenser au profit du ménage.

Pourtant, une grande partie de ce travail n'est pas reconnue. Les normes patriarcales placent la contribution des femmes au ménage ou au secteur de la subsistance dans la catégorie des activités non économiques ou non commerciales. Même les statistiques nationales sont peu utiles pour évaluer l'ampleur de la participation économique des femmes à l'agriculture, la production et la transformation des aliments, parce que les définitions classiques de la main-d'œuvre ont conduit à sous-estimer le travail des femmes. Les possibilités d'emploi formel étant dans l'ensemble moins nombreuses dans la région, les femmes travaillant dans le secteur de l'agriculture sont plutôt considérées comme actives "à leur propre compte" ou comme travailleuses familiales non rémunérées, fréquemment non prises en compte dans les statistiques de l'emploi¹⁴.

RÉCITS DU FIDA SUR LE TERRAIN

À Zanzibar, les fermes-écoles aident les paysans à accroître leur productivité

De 2007 à 2011, deux programmes financés par le FIDA, le Programme d'appui aux services agricoles et le Programme de développement du secteur agricole – Élevage: appui au développement pastoral et agropastoral, ont contribué à la mise en place de plus de 1200 fermes-écoles à Zanzibar. Environ 60% des paysans présents à ces stages sont des femmes.

En apprenant par la pratique sur la parcelle de la ferme-école et en analysant les résultats, les paysans apprennent de nouvelles techniques de production et de gestion qui augmentent la production, l'efficacité et les bénéfices. Chacune des fermes-écoles se concentre sur les cultures pratiquées dans sa zone – certaines mettent l'accent sur la culture de la banane, du riz, du manioc ou des légumes, tandis que d'autres s'intéressent à l'élevage.

Mwajina Hassan Nassib est l'une des paysannes qui ont bénéficié d'une formation. Alors qu'elle ne cultivait auparavant que des légumes, elle a investi, dès qu'elle a commencé à gagner de l'argent, une partie de ses bénéfices pour acheter une chèvre laitière. Comme la chèvre produit du lait et de l'engrais, Mwajina n'est plus obligée d'acheter des engrais pour la production de ses légumes. De même, le revenu de la vente des légumes lui sert à payer le fourrage et les médicaments pour sa chèvre. "Comme ça, dit Mwajina, chacune de mes deux activités soutient l'autre."

Elle n'a aucun doute quant aux avantages de sa propre autonomisation économique: "Avant tout, ces entreprises m'appartiennent totalement. Mes revenus sont supérieurs à ce qu'ils étaient auparavant. Je peux désormais payer les frais de scolarité de mes enfants, et je peux aider d'autres membres de la famille."

À Madagascar, les liaisons avec les filières autonomisent les femmes

Dans cinq des régions les plus pauvres et les plus densément peuplées de Madagascar, le Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER) (2008-2015), financé par le FIDA, donne aux populations rurales pauvres les moyens d'accroître leurs revenus. L'initiative contribue à l'établissement de services efficaces de développement des entreprises répondant aux besoins des petites et microentreprises rurales. Il contribue aussi au renforcement des compétences de ces entrepreneurs afin qu'ils puissent établir des liaisons entre les activités commerciales traditionnelles et les filières modernes.

La transformation des fibres végétales pour la vannerie est l'une des activités appuyées par le PROSPERER. La production de paniers est l'une des principales sources de revenus de nombreuses femmes de Mahialambo, un village du Nord, dans la région de Sofia. Grâce au programme, les membres de l'association artisanale féminine de Mahialambo ont acquis à la fois des compétences techniques, grâce auxquelles elles ont amélioré leur production, et des compétences professionnelles en matière de commercialisation, d'entrepreneuriat, d'épargne et de crédit.

Mme Perlette, qui dirige l'association, était parmi les meilleures stagiaires du programme de formation à la vannerie, et elle n'a pas tardé à mettre en pratique les connaissances acquises. Auparavant, elle produisait 42 paniers par mois qu'elle vendait au prix de 25 centimes pièce. Aujourd'hui, ses paniers sont attrayants et originaux – et leur prix a été multiplié par quatre.

"Tout l'appui apporté par le PROSPERER m'a été bénéfique à plus d'un titre", déclare Mme Perlette, "et je ne peux pas oublier de citer les nouveaux débouchés dont je profite déjà en dehors de la région de Sofia, jusqu'aux régions d'Abuja et de Nosy Be, où je vends mes paniers pour 1,25 USD." Avec ses nouveaux revenus, elle a pu payer les frais scolaires de ses quatre enfants et acheter le mobilier nécessaire pour sa maison.

Les participants au programme ont aussi acquis de précieuses compétences financières. "Grâce à la formation à la culture de l'épargne et du crédit, je dispose maintenant d'un compte d'épargne à la Banque d'Antsohihy", dit Mme Perlette. "Si vous aviez vu dans quelles conditions difficiles j'ai vécu auparavant, vous comprendriez que ma vie s'est nettement améliorée."

L'épargne est un élément clé de l'autonomisation économique, développant la résilience et permettant aux individus de faire des choix et des plans d'avenir. "À l'heure actuelle, je suis une formation en matière de vannerie professionnelle", explique Mme Perlette, "et à l'avenir je vendrai mes paniers à l'étranger."

POLITIQUE DU FIDA
Objectif stratégique 1:
promouvoir
l'autonomisation
économique des ruraux
des deux sexes afin
de leur permettre de
participer aux activités
économiques rentables
et d'en bénéficier, sur un
pied d'égalité.

POLITIQUE DU FIDA
Objectif stratégique 2:
permettre aux femmes
et aux hommes
d'avoir une voix et une
influence égales dans
les institutions et les
organisations rurales.

Garantir les droits fonciers des femmes apporte également des avantages aux familles et aux communautés

Lorsque la sécurité foncière des personnes est assurée, et qu'elles savent qu'elles ne vont pas perdre leur terre, elles sont davantage enclines à la gérer de manière durable et à appliquer, pour en améliorer la productivité, des techniques qui peuvent être coûteuses ou à forte intensité de main-d'œuvre. L'introduction de la délivrance de titres fonciers crée, à n'en pas douter, un contexte plus propice à ces investissements à long terme. La sécurité foncière peut améliorer les possibilités économiques offertes aux femmes, faciliter leur accès au crédit et aux intrants agricoles, et apporter des avantages économiques et sociaux dont bénéficient également leurs familles et leurs communautés.

L'expérience du FIDA a mis en évidence quelques données fondamentales concernant l'amélioration de l'accès juridique des femmes à la terre:

- sensibilisation et prise de conscience sont essentielles pour les femmes. Lorsqu'elles ignorent leurs droits, les hommes peuvent plus facilement les empêcher d'avoir accès à la terre. La sensibilisation des hommes est aussi importante, afin qu'ils sachent que les femmes ont l'appui de la loi;
- les projets qui aident les femmes à avoir accès à la terre sont bénéfiques, mais insuffisants. Il est tout aussi important d'intégrer systématiquement leurs droits à la terre dans les textes juridiques et dans les politiques et, de manière plus générale, dans le cadre de développement du pays¹⁵.

Plusieurs programmes appuyés par le FIDA abordent ces questions. Au Burundi, le Programme transitoire de reconstruction après-conflit (2005-2013) a informé les femmes des lois relatives au régime foncier et les a aidées à exercer leurs droits. Le programme a également apporté un appui juridique aux femmes formulant des revendications d'ordre foncier. Avec l'aide d'associations féminines et de juges, des "cliniques juridiques" s'attachent à constituer un nouvel ensemble de règles et de jurisprudence, en s'appuyant en partie sur des cas ayant établi des précédents dans ce domaine. Il arrive toutefois fréquemment que la victoire dans une bataille juridique ne constitue pas, pour les femmes, le point final. Dans de nombreux cas, et spécialement en matière foncière, plus de la moitié des plaignantes ne profitent pas de leur victoire juridique parce que le jugement n'est pas appliqué.

Au Rwanda, le FIDA a pour objectifs de rendre les dirigeants locaux mieux à même de gérer les différends fonciers, et de sensibiliser davantage les communautés aux droits fonciers découlant de la Politique foncière de 2004, spécialement pour les femmes rurales. Dans le domaine de l'information, les activités menées ont donné aux fonctionnaires au niveau des districts, des secteurs et des cellules, mais également aux ruraux des deux sexes, une meilleure connaissance des droits des femmes. Le but est de faire participer les femmes à toutes les phases du processus d'enregistrement foncier, encore qu'en pratique l'analphabétisme rende cela souvent difficile.

En République-Unie de Tanzanie, dans le cadre de plusieurs initiatives villageoises d'aménagement du territoire, le FIDA appuie des activités visant à informer les femmes et les hommes des lois foncières de 1999, qui instaurent le principe de l'égalité de traitement entre les deux sexes. Des entités chargées de l'administration des terres ont été mises en place au niveau des villages et des districts, et la participation des femmes au sein de ces organismes est garantie par des élections directes, la nomination à des sièges spéciaux et des mesures en faveur de groupes défavorisés.

Dans la tradition éthiopienne, seuls les hommes peuvent posséder la terre, bien que la loi stipule le contraire. Le FIDA apporte un appui au Projet communautaire de gestion intégrée des ressources naturelles (2010-2017)¹⁶, qui a introduit les titres de propriété comme moyen de garantir à tous l'égalité des droits à la terre. Mis en œuvre dans le bassin versant du lac Tana, dans le centre de l'Éthiopie, le projet a également introduit une gestion durable des ressources communautaires et enseigné de nouvelles compétences pour aider les populations rurales pauvres à trouver des moyens innovants de gagner de l'argent. Avec l'instauration des titres de propriété, les femmes chefs de ménage peuvent désormais faire pleinement valoir leurs droits d'usage et de transfert des exploitations par voie d'héritage, de donation ou de location.

Dans la zone cible de la région d'Amhara, plus de la moitié des femmes chefs de ménage ont reçu des certificats fonciers. Yekoye Asfaw, mariée et mère de deux enfants, est l'une des femmes ayant bénéficié de la procédure d'enregistrement et d'obtention des titres de propriété. Elle et son mari possèdent désormais un certificat les déclarant propriétaires conjoints de leur terre. Avec ce sens de propriété nouvellement affirmé, Yekoye reconnaît l'importance d'une bonne intendance.

"Depuis que nous avons reçu notre certificat foncier, nous n'avons plus eu de litiges en rapport avec la terre", déclare Yekoye Asfaw. "Avec mon nom à côté de celui de mon mari, et nos photos, plus les noms de nos voisins, je suis certaine que mon mari et moi sommes les propriétaires légitimes. Je peux maintenant prendre des décisions sur un pied d'égalité avec mon mari sur les questions relatives à notre terre ou concernant le ménage."

Elle a construit des petits remblais en terre, ou diguettes, pour mettre sa terre à l'abri de l'érosion du sol. Elle est également devenue membre du comité de gestion et d'utilisation des terres de son *kebele* (village). Yekoye et deux autres femmes qui siègent au comité aident d'autres femmes ayant recours à la justice dans des litiges fonciers.

À Madagascar, les femmes apprennent à diriger et améliorent leur statut professionnel

Le rôle dirigeant minime que jouent les femmes au sein des organisations paysannes ne reflète pas le rôle de premier plan qui est le leur dans la production alimentaire. Le FIDA s'est attaché à accroître le pourcentage de femmes dirigeantes et leur impact, par le biais d'un appui aux fédérations d'associations féminines à Madagascar. L'initiative vise à renforcer la capacité des femmes rurales de représenter leurs intérêts au sein des organisations paysannes et à améliorer leur statut social, économique et professionnel. Les femmes dirigeantes au sein des deux plus grandes fédérations d'associations féminines et des organisations paysannes ont reçu une formation qui leur a permis d'acquérir des compétences sur divers plans: communication, négociation, direction et technique.

Des échanges de visites ont aussi été organisés en vue de diffuser des savoirs et de promouvoir l'apprentissage entre pairs, et des "boîtes à outils" comportant les principaux enseignements ont été remises aux organisations paysannes. Les femmes membres des fédérations d'associations féminines rurales estiment qu'elles possèdent désormais de meilleures compétences en matière de communication et de direction, ce qui les aide tant au niveau communautaire qu'à celui du ménage.

POLITIQUE DU FIDA
Objectif stratégique 3:
réaliser un équilibre
plus équitable entre les
femmes et les hommes
dans la répartition du
travail et des bénéfices
économiques et sociaux.

L'encadrement des ménages améliore les moyens de subsistance et la vie familiale en Ouganda et au Malawi

Les ménages fonctionnent de manière plus efficace lorsque tous les membres de la famille travaillent ensemble. Le Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts (2007-2014)¹⁷, qui intervient dans 13 districts de l'Ouganda, comprend une caractéristique innovante: l'encadrement des ménages les plus pauvres comme moyen de promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité des sexes. Des conseillers intervenant au niveau communautaire travaillent avec les familles (les adultes et les jeunes) pour encourager un état d'esprit d'autosuffisance passant par un "itinéraire d'autonomisation" au cours duquel elles apprennent à améliorer leurs capacités personnelles en matière de prise de décisions. Les ménages constituent ensuite des groupes, ou s'associent à des groupes existants, et s'adressent à des prestataires de services pour améliorer leurs moyens de subsistance.

L'initiative cible des ménages qui exercent une activité économique mais sans être encore en mesure de participer pleinement à des activités commerciales, ainsi que des ménages plus pauvres disposant de peu d'actifs et de possibilités d'assurer leur subsistance. Le programme encourage les ménages les plus pauvres à amorcer de très petits investissements, par lesquels ils acquièrent la dignité découlant de la capacité de prendre en charge leurs propres vies; ils obtiennent ensuite des dons pour leur sécurité alimentaire. Des conseillers bénévoles formés par le programme ont pour mission de rendre régulièrement visite, pendant un an ou deux, aux ménages dont ils ont la charge. Le but est de parvenir, au terme des cinq années d'activité du programme, qui a démarré en 2009, à encadrer plus de 17 000 ménages.

Les méthodologies appliquées contribuent à une transformation des relations hommes-femmes qui prend sa source au sein du ménage, et qui est donc plus durable que si le changement était imposé de l'extérieur. Les participants font état d'un partage plus équitable de la charge de travail, des moyens de subsistance plus durables et plus résilients, une amélioration de la productivité et des revenus des exploitations agricoles, et une meilleure sécurité alimentaire. Ils se disent également plus satisfaits d'eux-mêmes et des autres membres du ménage.

Au Malawi, le Département des services de vulgarisation agricole met en œuvre l'encadrement des ménages depuis 2010, dans le cadre du Projet de développement de l'agriculture, des moyens de subsistance ruraux et de l'irrigation (2006-2012). Des agents de vulgarisation intervenant en première ligne facilitent la "définition d'une vision" par les membres adultes des ménages participants. Chaque ménage élabore ensuite un plan d'action donnant à chaque membre un rôle utile et épanouissant. Les ménages ont atteint certains de leurs objectifs, notamment en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire, d'augmentation des revenus, de partage du travail reproductif/productif et de ses bénéfices entre les femmes et les hommes membres du ménage, et de connaissance de leur statut sur le plan du VIH. L'ensemble du processus renforce les sentiments de fierté au sein du ménage et l'estime de soi de chacun de ses membres.

Au Swaziland, l'amélioration de la sécurité hydrique encourage l'adaptation au changement climatique et développe le sentiment communautaire

La rareté de l'eau contraint les femmes, au Swaziland, à parcourir de longues distances à pied pour aller en chercher, et parfois à partager les ressources en eau avec le bétail. Cette situation présente des risques sanitaires pour la famille, et fait que les femmes doivent consacrer à la collecte de l'eau une énergie et un temps précieux qui pourraient être utilisés pour des activités économiques ou des loisirs. Face à cette situation, le Projet d'irrigation à l'intention des petits exploitants du bassin inférieur de l'Usuthu – Phase I (2004-2013) a récemment lancé une initiative appuyant une formation communautaire à la construction de réservoirs pour la collecte de l'eau.

Dans la section de Makhundlu de la chefferie de Vikizijula – une communauté composée de 58 ménages –, des femmes appartenant à 30 de ces ménages se sont groupées pour construire, pour chacune d'entre elles, des réservoirs d'eau. Elles avaient entamé la construction du premier réservoir pilote tout en sachant que la totalité des coûts serait à leur charge. Au vu de cet engagement, le projet a promis de contribuer à concurrence de 25% des coûts pour chaque ménage participant.

Les habitants de la zone avaient constaté, au cours des dernières années, une raréfaction des pluies et un raccourcissement de la saison des pluies, accentuant l'urgence de la collecte de l'eau. "C'est la situation difficile dans laquelle nous vivons qui m'a incitée à construire le réservoir", déclare une femme. "Lorsque s'est présentée l'occasion de posséder l'un de ces réservoirs d'eau, il m'a été impossible de résister."

Les réservoirs améliorent aussi la qualité de la vie quotidienne. Une femme âgée, dont les problèmes de santé exigent un traitement quotidien, déclare: "Maintenant que j'ai ce dispositif de collecte de l'eau juste au coin de ma maison, je peux simplement prendre une tasse et aller chercher l'eau dont j'ai besoin pour prendre mes médicaments."

La capacité d'obtenir un revenu grâce à la construction de réservoirs d'eau pour d'autres personnes représente un avantage supplémentaire à tirer de l'apprentissage de cette technique.

Les femmes sont actuellement en train de constituer une société à cette fin. Elles disent qu'en outre, avec de l'eau en quantité sur le pas de leur porte, elles amélioreront l'hygiène du ménage et pourront faire leur lessive et se baigner plus souvent. Les familles possédant des réservoirs cultivent, pour la plupart, des légumes; certaines vendent leur production, améliorant ainsi leur nutrition et s'assurant quelques revenus.

Cet exercice a aussi renforcé les liens communautaires. Les voisins ayant œuvré de concert à la construction des réservoirs, l'un après l'autre, leurs relations sont devenues plus étroites. "Nous avons vraiment apprécié de travailler ensemble", a dit l'une des participantes. "Avant, certaines d'entre nous adressaient à peine la parole aux autres, mais depuis que nous avons commencé à travailler les unes avec les autres, nos relations se sont renforcées." Les femmes envisagent de constituer une association pour lancer d'autres projets pour le bien-être de leurs familles.

Éthiopie: une femme arrose de jeunes plants dans la zone du bassin versant du lac Tana, où un projet appuyé par le FIDA intervient pour renforcer la sécurité alimentaire et accroître les revenus.

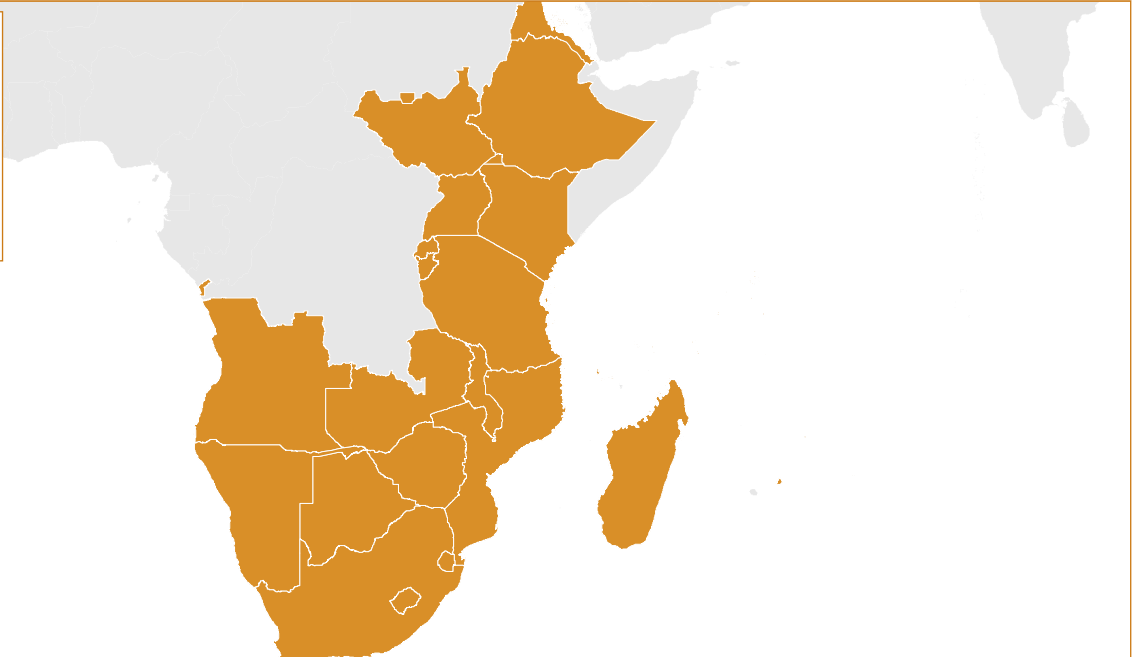


ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET BONNES PRATIQUES

De nombreux projets en cours d'exécution en Afrique orientale et australe prévoient l'autonomisation des femmes rurales et appuient l'égalité des sexes. On trouvera ci-après quelques-uns des enseignements généraux et des bonnes pratiques observés dans la région.

- **Adoption d'approches intégrées incluant le changement climatique et le régime foncier.** Les paysans, femmes et hommes, n'ont pas tous la même capacité d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Par conséquent, les stratégies d'adaptation au changement climatique peuvent être différentes pour les femmes et pour les hommes, parce que l'accès aux ressources n'est pas le même suivant le sexe, et parce que les femmes n'ont pas la même voix dans la prise de décisions, à quoi s'ajoute la répartition sexospécifique du travail. La question des droits fonciers est décisive pour l'avenir de la région. Le FIDA agit en faveur du renforcement de l'application des droits fonciers des femmes, sur la base des lois déjà adoptées au niveau des pays. Des dispositions sont prises pour apporter aux femmes rurales un appui juridique dans les cas de problèmes fonciers, pour sensibiliser l'opinion aux droits fonciers des femmes, et pour garantir leurs droits par le biais de l'enregistrement foncier.
- **Fermes-écoles.** Les fermes-écoles commencent à transformer la vie des paysans en apportant une réponse à leurs besoins concrets et en renforçant leurs compétences. Les savoirs acquis dans les fermes-écoles sont en cours d'adoption et largement partagés par une forte proportion de paysans. Les femmes rurales participent activement aux fermes-écoles et sont très désireuses d'acquérir de nouvelles compétences et d'entreprendre des activités génératrices de revenus.
- **Combinaison de stratégies de moyens de subsistance.** L'utilisation de stratégies combinant des activités permettant à la fois d'améliorer les moyens de subsistance et de concrétiser les droits des bénéficiaires, comme les méthodologies axées sur les ménages, semble bien constituer un moyen efficace d'autonomiser les femmes. Ces stratégies peuvent aussi s'appliquer aux groupes marginalisés, et notamment les peuples autochtones et les jeunes.
- **Travailler avec les hommes pour autonomiser les femmes.** Travailler avec les hommes dans le cadre des méthodologies axées sur les ménages constitue un moyen efficace pour parvenir à un équilibre plus équitable dans la répartition du travail, pour accroître la voix des femmes dans la prise de décisions, et appuyer une plus grande égalité des sexes au sein du ménage.
- **Comblent le fossé sur le plan de l'exécution.** Un autre enseignement clé est à tirer de l'expérience de la région: il est essentiel de posséder la capacité de mettre en pratique les bonnes lois et les bonnes politiques, et de reproduire à plus grande échelle – dans le pays ou dans la région – les initiatives réussies dans un autre contexte. Le travail accompli par le FIDA avec les gouvernements pour réaliser des programmes de développement rural et y associer l'approche intégrant l'égalité des sexes peut promouvoir un contexte politique favorable à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Pays d'Afrique orientale et australe où des activités appuyées par le FIDA sont en cours



QUESTIONS EN SUSPENS ET DÉFIS

Les projets appuyés par le FIDA dans la région Afrique orientale et australe sont encore confrontés à un certain nombre de questions et de défis en rapport avec l'égalité des sexes, et notamment:

- **Représentation et voix des femmes.** La représentation des femmes au sein des comités au niveau communautaire, comme ceux chargés de la gestion des bassins versants ou de la gestion et de l'utilisation des terres, présente une faiblesse qualitative, spécialement dans les zones pastorales, où les femmes sont moins mobiles. Il est par conséquent essentiel non seulement de prévoir des quotas pour garantir la représentation des femmes au sein des principales instances de décision, mais également de développer leur confiance et leurs compétences en matière d'encadrement.
- **Différences entre les sexes dans la maîtrise et l'utilisation des revenus.** Les femmes jouent un rôle de premier plan dans la population active, mais cette contribution ne se trouve pas reflétée dans l'influence qu'elles exercent sur l'utilisation des ressources générées par leur travail. L'évolution croissante vers les processus de filières et axés sur le marché offre aux femmes l'occasion d'accroître leur rôle économique. Mais elle comporte également des risques: à mesure que le travail des femmes devient plus rentable, les hommes tentent parfois de s'appropriier les fonctions décisionnelles. La question de la capacité des femmes de tirer profit de leur travail devra être prise en compte au cours de la conception des projets.

Tableau 1: Principaux indicateurs du développement dans la région, 2012

Pays	PIB par habitant (USD courants)	Espérance de vie à la naissance (en années)*		Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)**	
		Femmes	Hommes	Femmes (% de femmes)	Hommes (% d'hommes)
Afrique du Sud	7 508	53	52	-	-
Angola	5 485	53	50	58	83
Botswana	7 191	52	54	85	84
Burundi	251	52	49	62	73
Comores	831	62	60	70	80
Érythrée	504	64	59	58	79
Éthiopie	470	61	58	-	-
Kenya	862	58	56	84	91
Lesotho	1 193	47	49	96	83
Madagascar	447	68	65	62***	67***
Malawi	268	54	54	68	81
Maurice	8 124	77	70	86	91
Mozambique	579	51	49	43	71
Namibie	5 668	63	62	88	89
Ouganda	547	55	53	65	83
Rwanda	620	57	54	68	75
Seychelles	11 758	77	70	92	91
Soudan du Sud	862	-	-	-	-
Swaziland	3 044	48	49	87	88
République-Unie de Tanzanie	609	59	57	67	79
Zambie	1 469	49	49	62	81
Zimbabwe	788	50	52	90	95

Source: Base de données de la Banque mondiale (2008-2012). Consultée les 10-12 juillet 2013.

Notes: *Données de 2011; **Données de 2010; ***Données de 2009.

LES STATISTIQUES ET CE QU'ELLES DÉVOIENT

La région Afrique orientale et australe est confrontée à des défis de grande ampleur en matière de développement humain et d'égalité des sexes. Sur le plan économique, les écarts sont énormes: le PIB par habitant est inférieur à 1 000 USD dans 13 pays, et supérieur à 5 000 USD dans six pays (tableau 1). L'espérance de vie à la naissance est inférieure, pour les femmes comme pour les hommes, à celle d'autres régions du monde, encore que, pour les femmes, les perspectives soient de manière générale bien meilleures que celles des hommes. Alors que les femmes et les hommes ont une espérance de vie de 70 ans ou plus à Maurice, les statistiques leur accordent moins de probabilité d'atteindre l'âge de 50 ans au Lesotho, au Swaziland et en Zambie. Les taux d'alphabétisation des femmes de plus de 15 ans varient aussi considérablement – dans certains pays, les taux d'alphabétisation des femmes sont semblables à ceux des hommes, voire supérieurs. En moyenne, les taux d'alphabétisation des femmes et des hommes sont plus élevés en Afrique orientale et australe qu'en Afrique de l'Ouest, mais légèrement inférieurs à ceux de régions comme l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est¹⁸. Les taux d'alphabétisation ne sont pas ventilés par zones rurales et urbaines; une telle ventilation pourrait donner une image très différente.

Tableau 2: Développement humain et inégalités entre les sexes dans la région, 2012

Pays	Indice de développement humain (IDH) [•] (186 pays) Source: PNUD	Indice d'inégalité de genre (IIG) ^{••} (148 pays) Source: PNUD		Index Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE) ^{•••} (86 pays non OCDE) Source: OCDE
		Valeur	Classement	
Afrique du Sud	121	0,462	90	4
Angola	148	-	-	+
Botswana	119	0,485	102	48* +
Burundi	178	0,476	98	51
Comores	169	-	-	-
Érythrée	181	-	-	56* +
Éthiopie	173	-	-	64
Kenya	145	0,608	130	46
Lesotho	158	0,534	113	+ ++
Madagascar	151	-	-	30
Malawi	170	0,573	124	38
Maurice	80	0,377	70	11
Mozambique	185	0,582	125	39
Namibie	128	0,455	86	21
Ouganda	161	0,517	110	73
Rwanda	167	0,414	76	28
Seychelles	46	-	-	-
Soudan du Sud	-	-	-	-
Swaziland	141	0,525	112	74
République-Unie de Tanzanie	152	0,556	119	47
Zambie	163	0,623	136	58
Zimbabwe	172	0,544	116	72*

Sources: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), IDH; données ONU 2012, IIG; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ISE, Base de données 2012 sur les Institutions sociales et l'égalité homme-femme. Consultées les 10-12 juillet 2013.

Notes: [•]L'IDH est un indice composite mesurant la santé, l'éducation et le revenu, qui permet des évaluations des progrès nationaux autres que purement économiques (par exemple la croissance du PIB). Source: <http://hdr.undp.org/fr/countries/>.

^{••}L'IIG traduit le désavantage des femmes dans trois dimensions du développement humain: la santé reproductive, l'autonomisation et le marché du travail résultant d'inégalités entre les femmes et les hommes. L'indice varie entre "0" – qui signifie que les femmes sont traitées de la même façon que les hommes –, et "1,0", qui indique que la condition des femmes est la plus mauvaise possible dans toutes les dimensions mesurées. Source: <https://data.undp.org/dataset/Table-4-Gender-Inequality-Index/pq34-nwq7>.

^{•••}L'ISE a été lancé par le Centre de développement de l'OCDE comme moyen innovant de mesurer les facteurs sous-jacents à l'inégalité des sexes. Il rend compte des institutions sociales discriminatoires, comme le mariage précoce, des pratiques discriminatoires en matière d'héritage, de la violence contre les femmes, de la préférence pour les fils, des restrictions d'accès à l'espace public et des restrictions d'accès à la terre et au crédit. Source: <http://genderindex.org/ranking>.

*Données disponibles uniquement pour 2009. Les cadres méthodologique et conceptuel ont été révisés depuis 2009 et ce chiffre ne peut pas être comparé aux données de 2012.

+ non classé en 2012.

++ non classé en 2009.

À l'exception de Maurice, tous les pays de la région se situent en dessous de la moyenne sur l'indice de développement humain (IDH), mesure de synthèse de la santé, de l'éducation et du revenu, de même que sur l'indice d'inégalité de genre (IIG), qui mesure les inégalités dans trois domaines: santé reproductive, autonomisation et participation au marché du travail (tableau 2). Un certain nombre de pays mal classés sur l'IDH, notamment le Malawi, le Mozambique et le Rwanda, ont une meilleure performance sur l'index Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE), qui mesure les facteurs sous-jacents des inégalités entre les sexes. Les progrès peuvent être en partie attribués à des politiques et des dispositions législatives énergiques, ainsi qu'à la participation politique accrue des femmes. Toutefois, des institutions sociales discriminatoires continuent de faire obstacle à ce que les femmes et les jeunes filles jouissent d'un grand nombre de leurs droits. Dans cet indice également, il n'y a pas de ventilation entre les zones rurales et les zones urbaines; cette ventilation pourrait faire apparaître de vastes écarts.

Les taux de mortalité maternelle varient considérablement dans la région, allant de 60 décès pour 100 000 naissances vivantes à Maurice jusqu'à 800 décès pour 100 000 naissances vivantes au Burundi (tableau 3). On relève également une grande diversité dans la participation des femmes et des hommes au marché du travail, avec toutefois, pour les femmes, des taux généralement plus élevés que dans d'autres parties du monde. Bien que de nombreux pays se soient engagés à assurer une protection juridique aux femmes dans des domaines comme l'accès à la terre et au crédit, les pratiques traditionnelles discriminatoires à l'égard des femmes sont toujours présentes et limitent leur pleine capacité d'exercer un grand nombre de leurs droits.

Tableau 3: Indicateurs mesurant l'égalité des sexes dans la région

Pays	Ratio mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes) (2010) Source: Banque mondiale	Accès des femmes à la terre* (2012) Source: OCDE	Accès des femmes aux prêts bancaires** (2012) Source: OCDE (% de femmes)	Taux d'activité (15 ans et plus) (2011) Source: Banque mondiale	
				Femmes (% d'hommes)	Hommes
Afrique du Sud	300	0,5	0,5	44	61
Angola	450	-	-	63	77
Botswana	160	0,5	0,5	72	82
Burundi	800	1,0	0	84	82
Comores	280	-	-	80	80
Érythrée	240	0,5	0,5	35	90
Éthiopie	350	0,5	1,0	78	90
Kenya	360	0,5	0,5	62	72
Lesotho	620	0	0	59	73
Madagascar	240	0,5	0	83	89
Malawi	460	0,5	0,5	85	81
Maurice	60	0	0	44	76
Mozambique	490	0,5	0,5	86	83
Namibie	200	0,5	0,5	59	70
Ouganda	310	1,0	1,0	76	80
Rwanda	340	0,5	0,5	86	85
Seychelles	-	-	-	-	-
Soudan du Sud	-	-	-	-	-
Swaziland	320	1,0	0,5	44	71
République-Unie de Tanzanie	460	0,5	0,5	88	90
Zambie	440	0,5	0,5	73	86
Zimbabwe	570	0,5	0	83	90

Sources: Base de données de la Banque mondiale (2008-2012); ISE, Base de données 2012 de l'OCDE, Égalité hommes-femmes, Institutions et développement. Consultée les 10-12 juillet 2013.

Notes: * Droit juridique et *de facto* des femmes de posséder des terres agricoles et d'y accéder: 0 = les femmes ont les mêmes droits juridiques que les hommes de posséder des terres agricoles et d'y accéder; 0,5 = les femmes ont les mêmes droits juridiques que les hommes de posséder des terres agricoles et d'y accéder, mais sont victimes de pratiques discriminatoires; 1,0 = les femmes n'ont que peu ou pas de droits juridiques de posséder des terres agricoles et d'y accéder, ou leur accès est sévèrement restreint par des pratiques discriminatoires.

** Droit juridique et *de facto* des femmes d'avoir accès aux prêts et au crédit: 0 = les femmes ont les mêmes droits que les hommes pour accéder aux prêts bancaires et au crédit; 0,5 = les femmes ont le droit d'accès à certaines formes de crédit (microcrédit, par exemple), ou ont les mêmes droits mais sont victimes de pratiques discriminatoires pour accéder aux prêts bancaires et au crédit; 1,0 = les femmes n'ont que peu ou pas de droits juridiques pour accéder aux prêts bancaires et au crédit, ou leur accès est sévèrement restreint par des pratiques discriminatoires.

PRINCIPALES RESSOURCES

- ¹ Lopi, B. (non daté). *Audit report on the implementation of the provisions in section H (iii) of the SADC Declaration on Gender and Development*. Harare: Southern Africa Research and Documentation Centre, Women in Development, Southern Africa Awareness Programme (SARDC/WIDSAA). Disponible à l'adresse: http://www.sarpn.org/documents/d0001478/SADC_women-economic-empowerment.pdf
- ² Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2012. *Strategy for the implementation of the Open Health initiative to improve the health of women and children in the East Africa Community partner States*. Genève. Disponible à l'adresse: http://www.who.int/pmnch/media/news/2012/ohi_concept_note.pdf
- ³ ONU-Femmes, 2011. *Le progrès des femmes dans le monde, 2011-2012 – Fiche documentaire: Afrique subsaharienne*. New York. Disponible à l'adresse: <http://progress.unwomen.org/wp-content/uploads/2011/06/EN-Factsheet-SSA-Progress-of-the-Worlds-Women.pdf>
- ⁴ ONU-SIDA, 2012. *Regional fact sheet 2012: Sub-Saharan Africa*. Geneva. Disponible à l'adresse: http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/epidemiology/2012/gr2012/2012_FS_regional_ssa_en.pdf
- ⁵ ONU-SIDA, Afrique orientale et australe. Disponible à l'adresse: <http://www.unaids.org/fr/regionscountries/regions/easternandsouthernafrica/>
- ⁶ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2011. *The role of women in agriculture*, préparé par l'équipe SOFA et C. Doss. ESA, Document de travail, n° 11-02, mars 2011. Rome. Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/docrep/013/am307e/am307e00.pdf>
- ⁷ Doss, C., Kovarik, C., Peterman, A., Quisumbing, A.R. et van den Bold, M., 2013. *Gender Inequalities in Ownership and Control of Land in Africa. Myths versus Reality*. Document d'orientation de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), n° 01308, décembre 2013. Washington, D.C.: IFPRI. Disponible à l'adresse: <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/ifpridp01308.pdf>
- ⁸ Royal Tropical Institute (KIT), Agri-ProFocus et International Institute of Rural Reconstruction (IIRR), 2012. *Challenging chains to change: Gender equity in agricultural value chain development*. Amsterdam: KIT Publishers. Disponible à l'adresse: <http://www.agri-profocus.nl/wp-content/uploads/2012/09/Chachacha.pdf>
- ⁹ Banque mondiale, 2012. "Proportion of seats held by women in national parliaments (%)", 2012. Washington, D.C. Disponible à l'adresse: <http://data.worldbank.org/indicator/SG.GEN.PARL.ZS>
- ¹⁰ FAO, 1996. "Women, agriculture and rural development: Findings of an FAO study in Africa". *SD Dimensions*, mars 1996. Rome. Disponible à l'adresse: www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/SUSTDEV/Wpdirect/Wpan0002.htm
- ¹¹ Wakhungu, J.W., 2010. *Gender Dimensions of Science and Technology: African Women in Agriculture*. Rapport d'expert préparé par le Groupe d'experts de la réunion sur l'égalité hommes-femmes, la science et la technologie, Paris, 28 septembre-1er octobre 2010. EGM/ST/2010/EP2. Division des Nations Unies pour la promotion de la femme (DAW, fait partie de ONU-Femmes) et Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Disponible à l'adresse: http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/gst_2010/Wakhungu-EP.2-EGM-ST.pdf
- ¹² FAO, 1995. *Women, agriculture and rural development: a synthesis report of the Africa Region*. Rome. Disponible à l'adresse: http://www.fao.org/docrep/x0250e/x0250e04.htm#P467_45664
- ¹³ FIDA (non daté). "HSF and household vulnerability to food insecurity: the concepts". Rome. Disponible à l'adresse: http://www.ifad.org/hfs/thematic/guatemala/guat_2.htm
- ¹⁴ FAO, 2011. *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11. Les femmes dans l'agriculture: combler le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement*. Rome. Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/docrep/013/i2050f/i2050f.pdf>
- ¹⁵ FIDA, 2011. *Strengthening Women's Access to Land into IFAD projects: Experiences from the field*. Préparé par F. Carpano. Rome. Disponible à l'adresse: http://www.ifad.org/english/land/women_land/WomenAndLand_SynthesisReport_Eng.pdf
- ¹⁶ *Land and Natural Resources Tenure Security Learning Initiative for Eastern and Southern Africa (TSLI-ESA)*, 2013. *Land and Natural Resources Learning Initiative for Eastern and Southern Africa (TSLI-ESA). Case Study Report: Strengthening women's access to land in Ethiopia*, préparé par C. Romano. Disponible à l'adresse: http://www.itacaddis.org/docs/2013_09_24_08_29_36_WomenAndLand_Ethiopia_Report.pdf
- ¹⁷ FIDA (non daté). "District Livelihoods Support Programme". Rome. Disponible à l'adresse: http://operations.ifad.org/fr/web/ifad/operations/country/project/tags/uganda/1369/project_overview
- ¹⁸ À partir des moyennes régionales établies sur la base des pays pour lesquels des données sont disponibles.

CONTACTS

Elizabeth Ssendiwalu
Coordinatrice Régionale Genre et
Inclusion des Jeunes
Afrique orientale et australe
FIDA
Téléphone: +254 715 823945
Courriel: e.ssendiwalu@ifad.org

Clare Bishop-Sambrook
Conseillère technique principale,
Genre, autonomisation et inclusion
sociale
Division des politiques et du conseil
technique
FIDA
Téléphone: +39 06 54592489
Courriel: c.bishopsambrook@ifad.org

LIENS

Politique du FIDA en matière
d'égalité des sexes et
d'autonomisation des femmes
http://www.ifad.org/gender/policy/gender_f.pdf

Le FIDA est une institution financière
internationale et un organisme
spécialisé des Nations Unies qui a
pour mission d'éradiquer la pauvreté
et la faim dans les zones rurales des
pays en développement.



Fonds international de
développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie
Téléphone: +39 06 54591
Télécopie: +39 06 5043463
Courriel: ifad@ifad.org
www.ifad.org

ifad-un.blogspot.com
 www.facebook.com/ifad
 [instagram.com/ifadnews](https://www.instagram.com/ifadnews)
 www.twitter.com/ifadnews
 www.youtube.com/user/ifadTV